RCS : NIMES
Code greffe : 3003

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00287
Numéro SIREN : 451 224 943
Nom ou dénomination : AB2M

Ce dépôt a été enregistré le 07/10/2016 sous le numéro de dépôt A2016/008161

990758

Dénomination :	AB2M
Adresse :	12 avenue de la Dame Centre d'Activité Euro 2000 30132 Caissargues -FRANCE-
n° de gestion :	2016B00287
n° d'identification :	451 224 943
n° de dépôt :	A2016/008161
Date du dépôt :	07/10/2016
Pièce :	Décision(s) de l'associé unique du 01/09/2016

990758

REÇU - 7 OCT. 2016

AB2M

Sas au capital de 15.000 euros
Siège social : 12 avenue de la dame – zone euro 2000
30132 CAISSARGUES
NIMES RCS 451 224 943

168287

916)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
Du 1er septembre 2016

L'an deux mille seize,
Le premier septembre,
à dix heures trente

La société Bastide le confort médical, associée unique de la société AB2M représentée par Monsieur Vincent BASTIDE, société par actions simplifiée au capital de 15.000 euros dont le siège social est 12 avenue de la Dame – Zone euro 2000 – 30132 CAISSARGUES, se prononce sur l'ordre du jour relatif à la nomination d'un nouveau directeur général en remplacement de l'ancien.

Monsieur Vincent BASTIDE Directeur Général de la société Bastide le confort médical, Présidente de la société AB2M, dépose alors sur le bureau pour être mis à la disposition de l'associée unique et du Commissaire aux comptes :
* le projet des résolutions proposées à l'associé unique,
* les statuts de la société,

DECISION UNIQUE – REMPLACEMENT DU DIRECTEUR GENERAL SUITE A DEMISSION

L'Associée unique prend acte de la démission du directeur général Bruno MAQUIN pour convenance personnelle à compter du 31 aout 2016.

L'associée décide de nommer en remplacement Madame Angélique MAQUIN en qualité de directrice générale. Ce mandat ne donnera pas lieu à rémunération. Il prendra effet au 1er septembre 2016.

Elle est nommée pour une durée indéterminée et ses fonctions pourront cesser notamment par décision de l'associée unique.

Madame Angélique MAQUIN remercie l'associée unique et déclare accepter les fonctions de directeur général.

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur de copies des présentes à l'effet de réaliser toutes formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour le présent procès-verbal est signé et la séance est levée.

L'Associé unique
Bastide le confort médical représentée par Monsieur Vincent BASTIDE

Angélique MAQUIN
« Bon pour acceptation des fonctions de directeur général » + signature

Bon pour acceptation des fonctions de directrice générale.